

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
 DEPARTEMENT de la Lozère

DE 2017_105

Séance du jeudi 13 avril 2017

Membres en exercice : 29

Date de la convocation: 06/04/2017

Présents : 20

L'an deux mille dix-sept et le treize avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain JAFFARD,

Votants: 21

Pour : 21

Contre : 0

Présents : Jean-Pierre ALLIER, François BEGON, Patrick BRUN, Michèle BUISSON, Gilles CHABALIER, Paul COMMANDRE, Yves COMMANDRE, Matthias CORNEVAUX, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Stephan MAURIN, Thierry MAZOYER, Gillian MC HUGO, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE, Françoise THYSS, Jean-Paul VELAY

Secrétaire de séance: Jean-Paul VELAY

Représentés: Marie LION par Stephan MAURIN

Excusés:

Absents: Laurent ARBOUSSET, Nils BJORNSON LANGEN, Catherine BLACLARD, Albert DOUCHY, Regis DURAND, Yves Elie LAURENT, Daniel MOLINES, Yves SERVIERE

Objet: Approbation tableau d'avancement - DE_2017_105

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu le budget communal ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu l'avis du comité technique paritaire ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer pour l'année 2017 les taux de promotion applicable à l'effectif des fonctionnaires des cadres d'emplois remplissant les conditions d'avancement de grade et déterminant ainsi le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à l'un des grades d'avancement selon les modalités suivantes :

Cadre d'emplois	Catégorie	Grade d'avancement	Taux de promotion à appliquer à l'effectif des agents promouvables
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Adjoint administratif	C	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	100 %
		Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	100 %
		Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	100 %
Rédacteur	B	Rédacteur principal	100 %
		Rédacteur chef	100 %
FILIERE TECHNIQUE			
Adjoint technique	C	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	100 %
		Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	100 %
		Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	100 %

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
 Les jours, mois et an que ci-dessus sont
 Le Maire, Alain Jaffard

